



Commission des Délégués

Réunion du 31/01/2023

Animateur : M. R. MATILI

Présent(e)s : M. C. BAULAY / J.SUZAN

Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).
L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

DOSSIER N° 15

Lecture des rapports des délégués.

La commission transmet le dossier du match n°24644004 du 28/01/2023 en U14 D2 à la commission CDA.

La commission transmet le dossier du match n°24597495 du 29/01/2023 en Seniors D2 à la commission des terrains.



JOURNEE DU 04 AU 05 FEVRIER 2023

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
05/02/2023	ANCIENS	D1	24598584	CHATILLONNAIS SCM 11	COURBEVOIE SPORTS 11	2 CLUBS
05/02/2023	ANCIENS	D4	24599328	ABEILLE DE RUEIL 11	MONTRouGE GS 12	MONTRouGE
05/02/2023	SENIORS	D3	24597594	CHAVILLE FC 1	VILLENEUVE LA GAREN 2	2 CLUBS
05/02/2023	SENIORS	D1	24597394	CLICHY S/SEINE US 1	SEVRES FC 1	2 CLUBS
05/02/2023	SENIORS	D4	24613497	ARARAT ISSY 2	CHAVILLE FC 2	ARARAT ISSY
05/02/2023	U18	D1	24600677	RUEIL MALMAISON FC1	CLICHY S/SEINE US 1	2 CLUBS
05/02/2023	U18	D2	24600920	GARENNE COLOMBES AF2	GENNEVILLIERS CSM 2	2 CLUBS
04/02/2023	U18	D2	24600921	VILLE D'AVRAY US 1	ISSY LES MX FC 3	2 CLUBS
04/02/2023	U16	D2	24615067	PUTEAUX CSM 1	VOLTAIRE CHATENAY 1	2 CLUBS
04/02/2023	U14	D1	24643833	GARENNE COLOMBES 1	MONTRouGE FC 2	2 CLUBS
04/02/2023	U14	D3	24644100	CLICHY S/SEINE US 2	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS
04/02/2023	FUTSAL	SENIORS	24608517	GENNEVILLIERS SOCCER	KAMELEON LE	2 CLUBS
05/02/2023	FUTSAL	SENIORS	24608509	JABC	BAGNEUX FUTSAL AS 2	2 CLUBS
05/02/2023	FUTSAL	SENIORS	24608674	SEVRES FUTSAL 1	FC ASNIERES FUTSAL	2 CLUBS